



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction
départementale
des territoires**

Metz, le 7 juillet 2022

Service Aménagement Biodiversité Eau
Unité Police de l'Eau – Délégation Territoriale de
Sarreguemines

La responsable de l'Unité Police de l'Eau

Affaire suivie par : Vincent HENNEL
Tél : 03 87 28 30 87
E-mail : vincent.hennel@moselle.gouv.fr

Objet : Dossier de déclaration concernant une opération de création de trois ouvrages de franchissement sur un affluent du Naubach à Loudrefing.

Courrier d'accord immédiat.

RÉF. : VH/ SGMS

Vos RÉF. : Votre courrier en date du 21 juin 2022.

P.J. : 1

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

> Travaux relatifs à une opération de création de trois ouvrages de franchissement sur un affluent du Naubach à Loudrefing.

Pour mémoire, les références administratives de ce dossier sont les suivantes:

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : 24 juin 2022.
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2022-00347.
- Dossier réalisé par : Office national des forêts.
- Votre dossier est suivi par : Vincent HENNEL.

Je vous précise qu'au vu des éléments réceptionnés par le guichet unique de l'eau, votre dossier est complet conformément à l'article R.214-32 du code de l'environnement.

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est régulier sur le fond.

.../...

Je vous prie de trouver ci-joint le récépissé du 7 juillet 2022 clôturant l'instruction administrative du dossier déposé.

Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

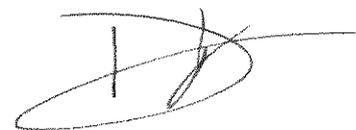
Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de quatre mois, conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyen" sur le site Internet <https://citoyens.telerecours>.

Une copie du récépissé précité sera affichée à la mairie de Loudrefing où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois.

Le dossier de déclaration sera consultable en mairie de Loudrefing.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'Unité Police de l'Eau



Céline DELLINGER

Office national des forêts
Monsieur Philippe HARDY
1, rue Edison
57070 Metz